IL EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ

- D'effectuer un virage à gauche.
- De traverser une voie publique en diagonale.

IL FAUT PLUTÔT TRAVERSER LES DEUX RUES SUCCESSIVEMENT.

2



Les pistes cyclables sont accessibles de 6 h à 23 h, du 15 mai au 15 octobre.

En-dehors de ces périodes, la Ville de Saguenay n'est pas responsable de tout incident pouvant y survenir.

Saguenay

au service du citoyen



CODE DE CONDUITE

À L'INTENTION DES UTILISATEURS D'AIDES À LA MOBILITÉ MOTORISÉES (AMM)



RAPPEL -

Il est important d'arrêter sur les lieux d'un accident et de contacter les autorités concernées, le cas échéant, apportant à la personne ou aux personnes impliquées toute l'aide de laquelle ils peuvent avoir besoin, ainsi que l'assistance nécessaire.

Il est obligatoire de ramasser les excréments de son chien dans les endroits où ceux-ci sont permis.





VILLE.SAGUENAY.CA

VILLE.SAGUENAY.CA



Un fanion télescopique ou amovible de couleur vive et d'une hauteur suffisante (dépassant la tête de l'utilisateur).

> Un **réflecteur** fixé sur la partie supérieure du dossier.

Des bandes réfléchissantes sur les appuis-bras.



Un **phare blanc** à l'avant, une lampe de poche ou une lampe frontale portée par l'utilisateur.

ÉQUIPEMENT **ET APPAREIL**

Assurez-vous d'être visible en tout temps : phares de nuit et bandes réfléchissantes.

Gardez toujours votre appareil en bon état et assurez-vous que les freins soient fonctionnels et que la batterie soit suffisamment chargée, ainsi que le rétroviseur nettoyé.

CIRCULATION

- · S'il y a une piste cyclable disponible, vous devez l'utiliser en priorité;
- En l'absence de piste cyclable, vous devez emprunter le trottoir:
- En l'absence de trottoirs, vous pouvez circuler sur le bord de la route, dans le sens de la circulation. à l'extrême droite de la chaussée:
- En tout temps, évitez de circuler côte à côte, circulez plutôt à la file;
- Évitez de vous immobiliser sur la voie publique; cherchez plutôt un endroit sécuritaire;
- Abstenez-vous de circuler sur les routes où la vitesse est de plus de 50 km/h, sur les routes à trois voies ainsi que dans les sentiers prohibés.

INTERDICTIONS

- Il est interdit de traverser une intersection en diagonale;
- Il est interdit de conduire avec les facultés affaiblies:
- Il est interdit d'embarquer un passager;
- Il est interdit de remorquer une autre personne ou des objets:
- Il est interdit de modifier une AMM ou d'ajouter des accessoires qui pourraient nuire à la visibilité, au fonctionnement ou à la conduite:
- En tout temps, l'accès aux autoroutes et aux bretelles d'accès est interdit:
- Il est interdit de circuler avec des écouteurs ou en utilisant un téléphone cellulaire.



- Regardez toujours de chaque côté avant de vous engager. Laissez passer les autres usagers de la route avant de vous engager;
- Utilisez les passages pour piétons aux intersections et les descentes de trottoirs adaptées;
- Respectez les feux de circulation, les feux piétonniers et autres signalisations, et ce, en tout temps;
- Évitez de longer de près les véhicules automobiles stationnés car quelqu'un pourrait en sortir brusquement;
- Sovez attentif aux obstacles, par exemple : véhicules automobiles stationnés, terrains accidentés, endroits achalandés, travaux routiers;
- Essayez de porter en tout temps, surtout le soir, des vêtements de couleur claire:
- Lorsque vous circulez sur un trottoir, adoptez une vitesse comparable à celle des piétons et n'oubliez pas que ceux-ci ont toujours priorité;
- Assurez-vous que les objets que vous transportez sont bien arrimés et ne nuiront pas à la conduite et à la visibilité:
- Soyez prudents aux passages à niveaux;
- · Pour effectuer un virage à gauche à une intersection, il faut traverser consécutivement les deux voies.